

M. l'Orateur: Je me propose en effet de les entendre. Cependant, j'estimais devoir rappeler d'abord à la Chambre les précédents assez clairs qui ont été énoncés sur cette question, particulièrement le 30 octobre 1969, par mon très éminent prédécesseur, comme en témoigne la page 269 du *hansard* de ce jour-là. La question de privilège très semblable soulevée par le député de Hillsborough (M. Macquarrie) portait sur un point analogue, celui de savoir si les ministres étaient tenus de faire des déclarations à la Chambre plutôt qu'au public, et si cela donnait lieu à la question de privilège. Je suis sûr que les députés qui veulent participer au débat se rappellent ce précédent assez clair.

Aussi, avant de donner la parole aux deux députés qui cherchent à intervenir, je veux seulement m'assurer que nous ne perdons pas de vue ce précédent précis en décidant si, en l'occurrence, il y a matière à la question de privilège.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il n'intéresse que la Chambre des communes de savoir si cette question est de fait une question de privilège ou un rappel au Règlement. Ce qui nous intéresse plutôt, c'est l'à-propos de la déclaration que compte faire le premier ministre (M. Trudeau) à l'extérieur de la Chambre, déclaration qui du fait de son importance ne devrait être faite qu'ici même. Je dirai simplement que j'aimerais bien que le leader du gouvernement, où qu'il soit, ou son suppléant, fasse comprendre au premier ministre l'importance de cette question, si nous n'avons pas réussi à le faire.

Je suis certain de parler au nom de tous les députés, du moins ceux de ce côté-ci de la Chambre, et les autres aussi, je l'espère, lorsque j'affirme que nous sommes disposés, avec votre permission, à réserver la séance de ce soir ou celle de demain immédiatement après l'appel de l'ordre du jour, afin que le premier ministre puisse faire sa déclaration à la Chambre. Il a laissé entendre qu'il préférerait que cela se fasse au cours de la période des questions. Je ne voudrais pas abuser de vos bonnes dispositions, monsieur l'Orateur, mais cette suggestion ne me semble pas sérieuse étant donné la façon dont se déroule habituellement la période des questions. Cette période n'est pas conçue pour permettre ce genre de chose.

L'autre possibilité serait de faire une déclaration à l'appel des motions. Cela serait certes une bonne façon de procéder et nous serions prêts à consentir à ce qu'une telle déclaration soit faite ce soir ou demain. Je suis certain que la présidence pourrait convaincre la Chambre de consacrer plus de temps aux questions, au besoin.

Quant à profiter d'une journée de l'opposition, je sais que les Canadiens sont préoccupés, mais le gouvernement a certes le devoir de ne pas demander à l'opposition de présenter une motion pour permettre l'étude de la question, mais de la mettre lui-même directement en discussion ici à la Chambre des communes et, nous l'espérons, de faire preuve du leadership qu'exige la situation.

Des voix: Bravo!

Privilège—M. Broadbent

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y a autre chose, monsieur l'Orateur. La question que le premier ministre a soulevée laisserait l'impression que nous ne nous sommes jamais intéressés à l'affaire. Le compte rendu prouvera le contraire. En fait, le chef du NPD a soulevé la question à la Chambre à la première occasion après l'annonce officielle. Il a soulevé la question de l'atteinte à nos privilèges à la première occasion, et donner à entendre, comme l'a fait le premier ministre il y a quelques minutes, qu'il ne s'agit que d'une simple question de procédure à la Chambre est ajouter foi à une accusation que n'importe qui pourrait être prêt à porter, à savoir que le premier ministre agit de façon irresponsable envers la Chambre. Pour changer cela, je veux maintenant dire que notre parti est prêt à mettre les affaires publiques de côté pendant un certain temps ce soir ou demain, au besoin, à toutes les conditions raisonnables que le gouvernement pourrait vouloir proposer, pour permettre au premier ministre de faire sa déclaration ici, déclaration qu'il devrait peut-être faire à la télévision mais qui devrait d'abord être faite ici, à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je respecte le point de vue de Votre Honneur qu'il s'agit essentiellement d'une question de procédure. A mon avis, cette situation est sans précédent dans notre histoire. Jamais auparavant un parti qui se propose de mettre fin à la Confédération n'avait été porté au pouvoir dans une province. Vous ne trouverez rien dans notre histoire qui corresponde à la situation actuelle.

• (1520)

Je conviens avec Votre Honneur que nous devons nous occuper d'une question de procédure bien précise, celle de savoir si la décision du premier ministre (M. Trudeau) de faire une déclaration sur les ondes au peuple canadien demain soir porte atteinte aux privilèges des députés. Selon nous, une telle déclaration devrait être faite en premier lieu ici même à la Chambre. Le premier ministre déclare qu'il y a eu diverses occasions de poser des questions ou de soulever cette question au cours des journées de l'opposition, mais cela n'a rien à voir avec la question. Ce n'est pas l'opposition mais le parti ministériel qui décide des affaires à traiter à la Chambre.

Le premier ministre se plaint que cette sorte de question n'a pas été soulevée hier, avant-hier ou la semaine dernière. Le cabinet du premier ministre n'a annoncé définitivement qu'aujourd'hui que celui-ci compte prendre la parole demain soir sur les ondes avant de faire sa déclaration à la Chambre.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, malgré le précédent du 30 octobre 1969 que vous avez invoqué, qu'il s'agit d'une situation totalement nouvelle. S'il est une chose dont les députés devraient se préoccuper et qu'ils devraient avoir le droit de discuter, c'est bien l'existence même de notre pays et de notre Parlement. Je soutiens donc qu'il y a bel et bien matière à la question de privilège.